

## Chapitre II : Les êtres vivants peuvent être classés

*A l'aide quels critères peut-on classer les êtres vivants ?*

### I. Définitions

a. Une espèce est un regroupement, sous le même nom, des êtres vivants qui partagent de nombreux attributs et peuvent se reproduire entre eux en donnant une descendance.

L'âne et le cheval peuvent se reproduire pour donner un mulet. Le mulet lui n'est pas capable de se reproduire. Par conséquent âne et cheval ne sont pas de la même espèce.

b. Un attribut est un caractère (yeux, bouche, membre...) porté par un être vivant, utilisé comme critère de classification.

Pour classer les êtres vivants on peut utiliser un tableau, des cadres ou plus simplement des arbres phylogénétiques.

Recopiez et complétez le tableau ci-dessous :

Attribut / Espèce	Chat	Mulot	Papillon
Yeux			
Squelette interne (os)			
Squelette externe (peau dûre)			
4 membres			
6 paires de pattes			
Ailes membraneuses			

Les scientifiques classent les êtres vivants dans des boîtes à partir des attributs qu'ils ont en commun. Effectuez le même exercice à l'aide du matériel distribué par le professeur.